



CAPD du mardi 10 novembre 2016

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur académique
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD est l'une des plus attendues de l'année puisqu'elle va étudier les promotions des enseignants du 1er degré de l'Hérault, c'est-à-dire leur salaire. Mais c'est surtout la dernière fois que nous aurons à parler de Grand Choix, de Choix, d'Ancienneté ou de grille indicative de notation. Tant mieux.

Au SE-Unsa, nous sommes certains que les prochaines phases d'évaluations et d'avancement seront plus professionnelles, plus transparentes et bénéfiques pour les carrières des agents. C'est tout le sens du positionnement sans équivoque du SE-Unsa en faveur du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

Cela évitera également les mesquineries administratives comme les sanctions déguisées ou l'application aléatoire du plafond de note pour absence d'inspection*.

Une fois de plus, le SE-Unsa regrette fortement le peu de temps laissé aux commissaires paritaires pour effectuer leur travail de suivi et de vérification pour lequel ils ont été élus. L'envoi des documents vendredi 4 novembre à 15h50 n'aura laissé que trois jours aux élus du SE-Unsa pour effectuer un travail qui en mériterait, à minima, cinq. Le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à ce que vos services respectent les délais d'envoi fixés par le règlement intérieur de la CAPD.

Enfin, le SE-Unsa s'étonne du message envoyé le mercredi 19 octobre à 11h24 (initialement prévu le 10 octobre) le directeur de cabinet de Mme le Recteur, à l'ensemble des écoles de l'Académie. Tout d'abord, l'horaire d'envoi au moment du départ en vacances de l'ensemble des écoles est, vous en conviendrez, assez malheureux. D'autre part, le canal de communication nous semble tout à fait inapproprié. Cela ne participe pas de la simplification des tâches des directeurs et directrices d'écoles !

Pour le SE-Unsa, il n'appartient pas au directeur de cabinet de Mme le Recteur de communiquer directement vers les écoles. Cette communication aurait dû émaner du DASEN (sur le plan hiérarchique) ou des IEN (sur l'aspect organisationnel du service) et contribue une fois de plus à semer le trouble au sein des équipes.

D'autre part, le SE-Unsa souhaiterait savoir sur quel temps les « équipes éducatives élargies » pourront se réunir afin de travailler à l'élaboration et l'analyse de ce nouveau projet ? Si le SE-Unsa ne remet pas en cause l'existence du projet d'école, il attire votre attention sur le fait que les enseignants seront déjà extrêmement mobilisés cette année à travers la mise en œuvre des nouveaux programmes, des nouveaux cycles et du nouveau socle.

Pour le SE-Unsa, le temps manque aux équipes pour répondre aux demandes urgentes, dans des délais intenable. C'est le meilleur moyen pour obtenir un travail de façade, qui ne satisfera personne, sauf les apparences.

Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa vous demande, M l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir clarifier la situation en procédant à une information claire et unique qui prenne en compte les situations locales des écoles dont vous êtes l'autorité hiérarchique.

Merci de votre attention.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental